



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjouda BELHADEF	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Céline RENAUD	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Territoire accéléré Logement d'abord – Conventions de mise en œuvre

Le Logement d'abord est une stratégie portée au niveau national par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et au Logement (DIHAL) dont l'objectif est une réduction des personnes sans-abris et sans domicile fixe sur le territoire national.

Dans sa stratégie de mise en œuvre, la DIHAL a lancé un deuxième appel à manifestation d'intérêt (AMI) en 2021.

Dijon métropole a répondu à cet AMI et a été retenu en proposant un plan d'actions, élaboré en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des associations actrices du Logement d'Abord.

Le plan d'action vise 4 objectifs principaux :

- Favoriser un accès rapide au logement pour les personnes sans-domicile (personnes sans abri, et personnes en structure d'hébergement)
- Développer les dispositifs d'accompagnement et de maintien dans le logement des personnes vulnérables
- Renforcer les actions de prévention des expulsions locatives
- Construire un observatoire social pour une amélioration de la connaissance des publics sans domicile et du pilotage territoriale de lutte contre le sans abris.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre dès 2021 sur les thématiques ciblées comme prioritaires en phase de démarrage. Trois d'entre elles se sont traduites par la formalisation de conventions attributives de subvention en 2022 qu'il convient de prolonger en 2023.

- La mise en place d'une Commission de Coordination des Accompagnements (CCA) :

Une commission unique en faveur des publics en difficulté d'accès ou de maintien dans leur logement a été instituée en juin 2022 à titre expérimental. Cette commission, co-animée par Dijon Métropole et le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), est composée d'un ensemble d'acteurs clés dans le domaine de l'accompagnement vers et dans le logement. Elle étudie les demandes présentées par les travailleurs sociaux et décide de la mesure la plus adaptée. Depuis juin 2022, la CCA s'est réunie chaque mois et a permis de répondre à 174 demandes de mesures d'accompagnement. Un premier bilan a permis de conforter la plus-value de cette instance et appuyer la nécessité de maintenir son fonctionnement.

Il est proposé de reconduire la convention de partenariat entre Dijon métropole et l'ADEFPO pour financer un poste de secrétariat (0,5 ETP) de cette instance, à hauteur de 23 000 euros par an.

- La construction d'une démarche de pilotage d'observation sociale du public sans domicile sur le territoire :

L'association Action Tank Entreprise et Pauvreté accompagne Dijon métropole pour le déploiement d'une démarche de pilotage d'un observatoire social du sans abris sur le territoire à travers la mise en œuvre de l'outil Synchro. Cet outil permettra de centraliser les différentes sources d'information existantes sur le territoire afin d'avoir une vision globale, exhaustive et dynamique de la situation sur le territoire en termes de besoins de logement et de relogement.

Durant la première phase, de mai à décembre 2022, l'association a réalisé une étude de faisabilité en rencontrant les institutions et une dizaine d'associations du territoire. Cette première phase a permis de confirmer la possibilité de construire cet outil sur le territoire métropolitain.

La deuxième phase, débutée en janvier 2023, consiste en une mise en œuvre effective de la démarche, avec notamment : l'accompagnement à la collecte des données, la co-construction des indicateurs, la constitution du tableau de bord et l'accompagnement à la prise en main de l'outil.

Il est proposé de renouveler la convention avec l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté permettant la réalisation de la deuxième phase pour un montant de 30 000€.

- Ateliers de l'appartement pédagogique d'Habitat et Humanisme

Des mesures d'accompagnement collectif à l'accès et à l'installation dans le logement sont assurées par l'association Habitat et Humanisme à travers son appartement pédagogique, implanté dans le quartier de la Fontaine d'Ouche. En 2022, Dijon métropole a participé au renforcement du poste de la coordinatrice de projet (0,5 ETP) afin d'augmenter le nombre d'ateliers et de les ouvrir à l'ensemble des personnes accompagnées par les associations et services sociaux de droit commun du territoire. Ce renforcement du poste a permis à 329 personnes de participer aux 87 ateliers thématiques de l'appartement pédagogique (entretien du logement, économie d'énergie, installation dans le logement).

Il est proposé de renouveler la convention permettant la prise en charge de 50% du temps de travail de la coordinatrice, à hauteur de 27 430€.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions de mise en œuvre du programme Territoire accéléré Logement d'Abord annexées à la présente délibération et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de prélever** les crédits nécessaires au déploiement des actions, objet de ces conventions, sur le budget du programme Territoire accéléré Logement d'Abord.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser les subventions selon les modalités décrites dans chaque convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 86	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN